

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°79-321 du 6 Décembre 1979
Portant création de deux Commissions
et d'un Présidium chargés d'inventorier
les ressources et de proposer leur af-
fectation pour l'élaboration du Budget
National Exercice 1980 et du Program-
me de la Tranche 1980 du Plan d'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHAUF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du BENIN ;
- VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le Décret n° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le Décret n° 76-46 du 16 Février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;
- VU l'ordonnance n° 75-21 du 23 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères ;

D E C R E T

ARTICLE 1er:- En vue d'inventorier les ressources budgétaires et de proposer leur affectation pour l'élaboration du Budget National Exercice 1980 et du Programme de la Tranche 1980 du Plan d'Etat, il est créé un Présidium et deux Commissions ci-après dénommées :

- Commission d'inventaire des ressources budgétaires ;
- Commission d'évaluation des objectifs quantitatifs.

ARTICLE 2:- La Commission d'inventaire des ressources budgétaires pour l'exercice 1980 est composée comme suit :

- Président : Ministre des Finances
- 1er Vice-Président : Directeur Général de la Banque Béninoise pour le Développement (BBD)
- 2è Vice-Président : Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)
- 1er Rapporteur : Directrice du Budget
- 2è Rapporteur : Directeur Général de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA)

.../...

- 3^e Rapporteur : MALLAM IDI Abdoulaye
Membre de la Commission Economique du
Comité Central.
- Membres : GBAGUIDI Léonard CE/CC
 - Directeur Général du Ministère des Finances
 - Directrice des Douanes et Droits Indirects
 - Directeur de l'Industrie
 - Directeur du Trésor et de la Comptabilité
Publique
 - Directeur des Affaires Monétaires et Bancaires
 - Directeur Général de la Banque Commerciale du
BENIN
 - Directeur Adjoint de la BCEAO
 - Directeur de la Coopération Technique du Minis-
tère du Plan
 - Directeur du Service de l'Intendance des FAP
 - Directeur des Impôts
- Camarades : -GOMEZ Cyriaque Henri, DPE/MPSCT
-BELLO Mouritalabi, DPE/MPSCT
-DJABOUTOUBOUTOU Daouda, DCT/MPSCT
-OUEDANOU Eugène, BCP/MPSCT
-GUINGNIDO Gaye Julien, INSAE/MPSCT
-TOGNIDE Damien, DEP/MPSCT.

ARTICLE 3:- Ladite Commission qui siègera à la salle de conférences de la Banque Béninoise pour le Développement à pour tâches :

- d'arrêter les prévisions de ressources de fonctionnement (impôts, douanes, régies de recettes etc) ;
- d'inventier et d'arrêter les ressources disponibles pour le financement et provenant des institutions financières et Bancaires, des Sociétés et Offices d'Etat, du Concours de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest et des Collectivités ;
- d'inventier les ressources externes disponibles ;
- d'indiquer les procédures actuelles de mobilisation de ces ressources et de proposer les mesures les plus adéquates pour remédier aux lacunes éventuelles.

ARTICLE 4:- Les conclusions des travaux de ladite Commission seront déposées au Présidium de Coordination au plus tard le Vendredi 28 Décembre 1979.

ARTICLE 5:- La Commission d'évaluation des objectifs quantitatifs 1980 est composée comme suit :

- Président : Le Ministre du Plan, de la Statistique et de la Coopération Technique
- 1er Vice-Président : Le Directeur de la Planification d'Etat

.../...

- 2e Vice-Président : Le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE/MPSCT)
- 1er Rapporteur : Camarade HOUNSOU **Atohouké** - DAFA/MPSCT
- 2e Rapporteur : Camarade LOGOSSOU Patrice - BCP/MPSCT
- 3e Rapporteur : Camarade FAVI Joachim - SP/DPE/MPSCT
- 1er Secrétaire : Camarade SEKLOKA Dieudonné - DAB/MF
- 2e Secrétaire : Camarade TONON Fidèle - SCEP/DPE/MPSCT
- Membres :
 - Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère du Plan
 - Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère des Finances
 - Directeur de la Solde et de la Dette Viagère du Ministère des Finances
 - Directeur du Contrôle Financier du Ministère des Finances
 - Camarade ASSE Sévérin
 - Camarade ASSOGBA ABALO Pierre
 - Camarade HOUETON Nestor.

ARTICLE 6:- Ladite Commission qui siégera à la salle de conférences du Ministère du Plan, de la Statistique et de la Coopération Technique a pour tâches :

- de recenser et d'évaluer en quantité physique et en valeur :
 - * les projets en cours d'exécution en 1979 à inclure dans la Tranche 1980 du Plan d'Etat
 - * les projets non réalisés en 1979
 - * les projets initialement prévus dans la tranche 1979
 - * les projets de programme pour 1980 (Budget - Plan).

ARTICLE 7:- Les conclusions des travaux de ladite Commission seront déposés entre les mains du Présidium de Coordination au plus tard le Vendredi 28 Décembre 1979.

ARTICLE 8:- Le Présidium de coordination et de Compte rendu Final est composé comme suit :

- Président : Ministre du Plan, de la Statistique et de la Coopération Technique (MPSCT)
- 1er Vice-Président : Ministre des Finances (MF)
- 2e Vice-Président : Camarade BABA-MOUSSA Aboubakar
Président de la Commission Technique Nationale pour l'élaboration du Plan.
- 1er Rapporteur : Directeur de la Planification d'Etat

- 2e Rapporteur : Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)
- 3e Rapporteur : Directrice du Budget
- 4e Rapporteur : Directeur Général de l'INSAE/MPSCT
- SECRETAIRES :
 - Directeur Général de la Caisse Nationale de Crédit Agricole
 - MALLAM IDI Abdoulaye CE/CC
 - Directeur des Affaires Financières et Administratives du Ministère du Plan (DAFA/MPSCT).
 - ZOUNON Jean - INSAE/MPSCT
- Membres : - FAVI Joachim et TONON Fidèle

ARTICLE 9:- Le Présidium de Coordination qui pourrait se faire assister de techniciens des deux autres Commissions a pour mission :

- de faire la synthèse des travaux des deux Commissions ci-dessus énumérées ;
- de faire la balance des objectifs quantitatifs avec les ressources disponibles ;
- d'arrêter les chiffres de base du budget de fonctionnement exercice 1980 ;
- d'arrêter le projet du programme de la Tranche 1980 ;
- de faire une proposition d'affectation des ressources et le Plan d'intervention des institutions financières et bancaires ;
- de proposer les mesures administratives à prendre pour assurer une mise en oeuvre diligente des dispositions prises.

ARTICLE 10/- Le Présidium doit remettre ses travaux au Président du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du BENIN au plus tard le Vendredi 11 Janvier 1980, délai de rigueur.

ARTICLE 11:- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à COTONOU, le 6 Décembre 1979

Par LE PRESIDENT DE LA REPBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

PR. S. CS. 6.
LE MINISTRE-11
TIO : DE

Mathieu KERBKOU.-

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 MPSCT 10 MF et ses Directions 10 autres Ministères 13 DPE-INSAE-8 DAJL 2 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI 2 Président et ses Membres 60 UNB-PASJEP-BN 6 BCP 2 JORPB 1.-